

RAPPORT ANNUEL ISKB 2002

Mars 2002, Jakob Bürgi, président, et Hanspeter Leutwiler, directeur

2002 entrera dans les annales de l'ISKB comme une année exceptionnelle. La campagne en faveur de la Loi sur le marché de l'électricité (LME) a absorbé presque toutes nos forces. L'ISKB s'est profilée auprès du public et du monde politique: elle a présenté ses centrales et a apporté à la loi quelques points positifs. Bien que la loi ait été rejetée, les conditions-cadres obtenues servent maintenant de modèles pour d'autres travaux législatifs. On en cueille déjà les premiers fruits (encore petits) dans la Loi sur l'énergie nucléaire. L'ADUR a pris position contre la LME et s'est tenue à l'écart de la campagne. Le résultat du scrutin la conforte dans son attitude.

Les recommandations sur les rétributions de l'électricité reprise ont été prolongées sans modification pour cinq nouvelles années, ce qui apporte une certaine stabilité. Tandis que les règles ne cessent de s'améliorer dans les pays voisins, en Suisse, le renchérissement érode les revenus. La mauvaise situation économique entraîne une stagnation des ventes de courant vert ainsi que des investissements et bloque les chances politiques. Dans le canton de Berne, la manière dont les autorités traitent les petites centrales au bénéfice de droits acquis pose un problème, qui va en s'aggravant. L'ISKB a commencé à coordonner les activités des usiniers concernés.

La promotion du réseau des petites centrales hydrauliques s'est poursuivie comme jusqu'à maintenant, mais elle a souffert des restrictions budgétaires et de l'accroissement des charges administratives. Par ailleurs, à divers niveaux, elle n'a pas le vent en poupe. Selon une évaluation de la Confédération, le projet n'atteint pas la taille critique. Comme, de plus, le Conseil fédéral a remis en question le financement de SuisseEnergie pour 2004, l'ISKB doit aussi passer sa comptabilité au peigne fin. Les producteurs indépendants convaincus par la petite hydraulique poursuivent néanmoins leurs investissements. Ils compensent les risques des investissements en accroissant leurs prestations propres. Si la Suisse prend au sérieux ses objectifs environnementaux, la politique leur donnera raison dans le futur.



La petite centrale hydraulique de Entlen (193 kW) a bénéficié, en relation avec la réserve de biosphère de l'Entlebuch, de crédits spéciaux de la Confédération pour les énergies renouvelables. Le canal d'amenée d'eau est un « bijou » industriel.

* * * * *

La démocratie, ça coûte...

Durant l'année sous revue, la Loi sur le marché de l'électricité (LME) a absorbé l'essentiel des forces de l'ISKB. La plupart des demandes de renseignements étaient également en relation avec l'ouverture du marché. La loi a été refusée de peu, et l'association doit maintenant s'atteler aux travaux de rattrapage...



Campagne pour la Loi sur le marché de l'électricité (LME)

L'assemblée générale de l'ISKB a suivi la proposition du comité et a décidé à une très large majorité de recommander l'acceptation de la LME. Elle a admis, pour tous les cas, que l'on perçoive une demi-cotisation pour la campagne. L'ISKB a mis sur des journées portes ouvertes et sur une collaboration active avec les médias intéressés et les personnes engagées dans la campagne. Elle a coordonné ses efforts avec l'Agence des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (AEE).



Il s'est agi en premier lieu de mettre en évidence les avantages des petites centrales hydrauliques et les besoins particuliers de celles-ci dans un marché libre. On entendait notamment montrer que les mailles du filet de sécurité que constituent les rétributions prévues par la Loi sur l'énergie ne devaient pas être élargies.

L'ISKB a contribué directement ou indirectement à l'élaboration d'imprimés et de produits média, a envoyé des photographies, a relu des textes et, dans quelques cas, a inséré ses propres textes. Elle a participé à des débats et à d'autres manifestations. Elle a sans cesse publié des informations sur son site Internet. Elle a collaboré à des commissions chargées d'étudier l'exécution de la loi et le renforcement de la commercialisation du courant vert, activités qui ont rempli son agenda.

A une exception près, l'ISKB a financé elle-même ces coûteux travaux.

L'ISKB REMERCIE TOUTES LES PERSONNES QUI ONT ÉTÉ À SES CÔTÉS DANS CETTE CAMPAGNE ET PARTICULIÈREMENT LES ORGANISATEURS DE JOURNÉES PORTES OUVERTES.

L'ISKB a suivi activement l'entier du processus législatif, qui a duré plusieurs années, et a pu faire valoir ses souhaits. Elle s'est ainsi profilée auprès du public et du monde politique. Après l'échec, une nouvelle tentative « LME II » est prévue. La politique montrera si ce travail a été utile. Les conditions-cadres qui ont été obtenues pour la LME servent maintenant de modèles pour d'autres travaux législatifs. Certaines demandes ont été inscrites dans la Loi sur l'énergie nucléaire.

Pour l'ADUR, les réserves faites par les Romands, sensibles à l'aspect « service public » et aux coûts supplémentaires que la LME imposerait à l'économie électrique, ont été prépondérantes. Bien qu'elle ait pris position contre la loi, l'ADUR s'est tenue à l'écart de la campagne. Le résultat du scrutin conforte sa position.

L'échec de la LME a fait perdre les chances de commercialiser librement le courant. Cette possibilité aurait surtout aidé les installations qui ne sont pas rentables malgré la rétribution légale de l'électricité reprise.



Un modèle pour les conditions-cadres

Malgré tout, l'énorme travail abattu durant trois ans pour le processus législatif, la campagne et la préparation de l'exécution aura été payant. Bien que les prix soient à la baisse (les coûts de la production indigène ont baissé de presque 2 ct par kWh) et que la production européenne soit excédentaire, les règles de rétribution prévues par la Loi sur l'énergie n'ont jamais été menacées. Même un lobbying très puissant n'est pas parvenu à imposer la suppression des interventions de l'Etat dans le marché. Ces attaques ont même eu l'effet contraire: elles ont fait comprendre qu'il était nécessaire d'améliorer les règles. Dans de telles conditions, la réduction de 16 à 15 centimes par kilowattheure du tarif recommandé par la Confédération constitue un compromis. Cette pilule amère passe ainsi plus facilement.



Première conséquence dans la Loi sur l'énergie nucléaire (LEnu)

Sans doute que l'exigence d'un financement national des coûts supplémentaires découlant des rétributions légales applicables à l'électricité reprise est restée le consensus parlementaire le plus important pour les petites centrales hydrauliques. Cette règle a été inscrite dans la LME puis dans la LENU à l'initiative de l'ISKB. Elle a été retenue parce qu'on a constaté que la solution instituée par la Loi sur l'énergie était sans effet – encore aucun canton n'a créé un fonds de compensation – et qu'il ne fallait pas charger exagérément les régions productrices d'énergie hydraulique. On connaîtra ainsi moins de conflits locaux.

Il est également devenu quasiment évident que l'origine du courant doit être déclarée. La solution de la LME a été reprise presque sans changement dans la LENU. Toutefois, elle n'y figure qu'à titre de possibilité, mais les chances d'exécution demeurent intactes.

D'autres éléments, notamment une redevance écologique sur l'électricité d'origine nucléaire, qui aurait amené un modèle d'encouragement du même niveau que celui de la loi allemande sur les énergies renouvelables n'ont pas été repris dans la LENU.



Coup de rabot au seuil de rentabilité

La politique suisse de promotion des énergies renouvelables semble toujours viser la minimisation des coûts et non la maximisation de l'efficacité. Ce n'est qu'ainsi qu'on peut comprendre que la Commission pour les questions de raccordement des producteurs indépendants (CRAPI) ait prévu une réduction d'un centime de la rétribution de l'électricité reprise prévue pour l'an 2000 et que tout renchérissement soit exclu jusqu'en 2007. Quelques projets pour des installations petites à moyennes, des basses chutes et d'autres optimisations énergétiques sont ainsi tombés sous le seuil de rentabilité. L'ISKB apprécie cependant que la période de validité ait été prolongée. Une telle mesure améliore sensiblement la position des usiniers vis-à-vis des instituts financiers.

Le canton de Berne renonce à sa place de leader

Le canton de Berne comptait, en 1985, 161 centrales hydrauliques de moins de 300 kW en exploitation, ce qui représentait plus qu'un quart du parc suisse. Au début des années 1990, le canton fut un pionnier en matière d'aides cantonales. Aujourd'hui, les caisses étant vides, les possibilités d'encouragement prévues par la législation cantonale n'ont pas de grande utilité. Et comme si la conjoncture défavorable ne suffisait pas, l'administration cantonale va au-delà de l'objectif d'assainissement institué par la Loi sur la protection des eaux et poursuit une stratégie anti-pico-centrales (détails sur www.iskb.ch). On détruit de la valeur au lieu d'inciter à l'investissement!

Sont considérées comme des pico-centrales les installations d'une puissance égale ou inférieure à 50 kW (*). Il y a cent ans, la Suisse en comptait quelque 10'000. Quelques centaines sont encore en service. Plus de mille installations hors service disposent encore de droits d'eau. Dans quelques cas, comme à Cormoret, une remise en service est intéressante.

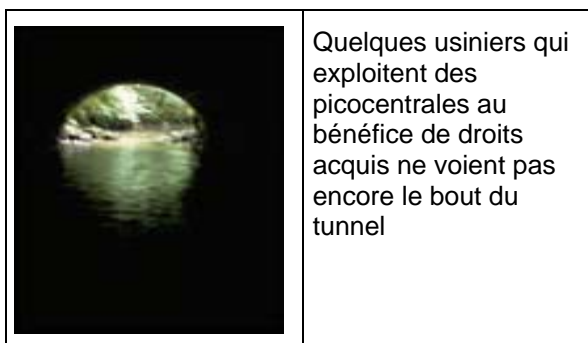


La pico-centrale de Cormoret, dans le Jura, a été remise en service (Photo: Revita)

Quelques personnes concernées avaient déjà renoncé à lutter pour le maintien de leur concession lorsqu'elles téléphonèrent au secrétariat de l'ISKB. Elles voulaient mettre en garde et exprimer leur résignation. Elle regrettait qu'une tradition qui remontait à plusieurs générations se perde. Dans certains cas, on ne pouvait guère aider car la Loi sur la protection des eaux était claire. Ce n'était pas sans raison que, au début des années 90, l'ISKB avait lancé le référendum, malgré les propos rassurants de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage. Il faut maintenant accepter l'application de la loi, même si l'arrêt de certaines centrales heurte le bon sens et va à l'encontre des évaluations environnementales. Les pico-centrales ne sont à cet égard que la pointe de l'iceberg. Quasiment personne ne

semble s'être sérieusement demandé jusqu'à aujourd'hui quel est le bilan écologique du remplacement des pertes de production dues aux débits résiduels (souvent sans effet).

Les cas dans lesquels les autorités cantonales voulaient supprimer illégitimement des droits acquis ou n'observaient tout simplement pas le principe de proportionnalité dans des conflits avec les « petits » ont demandé beaucoup de travail. La direction a conseillé les personnes concernées, a rassemblé des informations, a engagé des avocats et a pris contact avec les représentants des médias. Un membre du comité concerné se chargera maintenant d'une marche à suivre commune.



SuisseEnergie

L'ISKB et l'ADUR collaborent étroitement aux mandats régionaux de SuisseEnergie. Il faut dire que les deux secrétaires sont également actifs pour SuisseEnergie. L'information et le conseil ainsi que des contributions aux projets constituent les points centraux. Les ressources tirées d'un crédit spécial ont permis de lancer quelques actions particulières, comme des analyses sommaires gratuites pour les systèmes de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux usées, analyses qui ont été très demandées. On verra les prochaines années si cette procédure débouche sur des prestations propres. Cette action se poursuivra en 2003. Pour des détails, on consultera les rapports que le directeur du programme a rédigés à l'attention du rapport annuel sur la recherche énergétique de la Confédération et du rapport annuel de SuisseEnergie (www.energie-schweiz.ch).
Rapports finals des sous-projets: www.energieforschung.ch.



Activités de l'association – flux normal

Trois numéros de la « Petite centrale » ont été publiés durant l'année sous revue. Le traditionnel séminaire a eu lieu à Berthoud. 116 personnes y ont participé. C'est à nouveau un grand succès. On a cette fois proposé un atelier l'après-midi. Il était consacré à la certification écologique *naturemade star* © et comprenait la visite d'une centrale. Celui-ci a attiré autant de participants que le séminaire du matin consacré à la LME. La contribution financière de SuisseEnergie a permis d'abaisser d'environ 100 francs les frais de participation à la journée, ce qui a étendu sensiblement le cercle des participants.



Celui qui dispose d'une échelle à poissons moderne sera plus rapidement certifié

« L'année LME » nous a laissé peu de temps pour les travaux de routine. Ainsi, nous nous sommes peu occupés du recrutement des membres. Nous espérons que des membres recruteront de nouveaux membres.

Chers membres, faites de la publicité pour l'ISKB / ADUR auprès de vos confrères usiniers.

Des documents sur l'association et des revues peuvent être demandés au secrétariat.

L'effectif des membres a à nouveau stagné. Les nouvelles adhésions n'ont que partiellement compensé les inévitables départs. On a enregistré peu de démissions volontaires. Le recrutement devient indispensable, surtout dès que la situation économique se sera quelque peu améliorée.

Les comptes ne sont pas sensiblement différents de ceux des années précédentes. La compensation du renchérissement prévue en 2001 a permis d'obtenir un résultat à nouveau à peu près équilibré. Une partie des dépenses consacrées à la campagne en faveur de la LME a été financée par la caisse de réserve. L'essentiel du travail a été accompli bénévolement.

De nombreuses demandes de renseignements ont pu être traitées par les services d'information « Petites centrales hydrauliques » de

SuisseEnergie, ce qui nous décharge très fortement.

Les petites centrales hydrauliques sur Internet

Une importante partie des membres ont fait le saut de la communication numérique. Une grande part de la correspondance et des brèves communications ont en 2002 circulé par courrier électronique. Internet a également été très utilisé pour le travail d'information. Le site Internet de l'ISKB a ainsi pris de l'importance. Le nouveau PC et l'ADSL fonctionnent enfin. Et le mur pare-feu laisse même passer les données! Il faut ainsi beaucoup moins de temps pour tenir à jour le site www.iskb.ch.



Les actualités peuvent désormais être régulièrement publiées sur le site www.iskb.ch. Des propositions peuvent aussi être transmises à la direction, de préférence sous forme numérique.

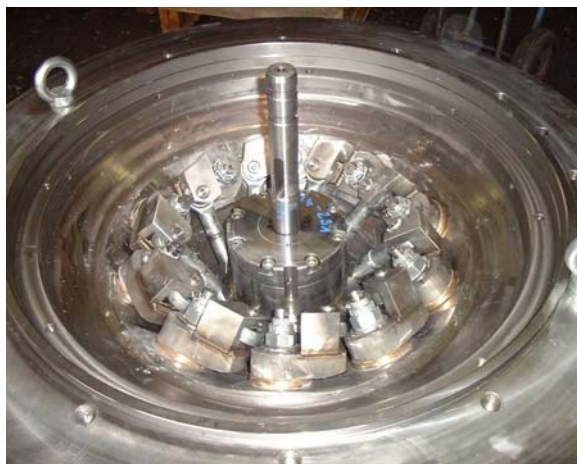
Veuillez, pour des questions de format, vous renseigner préalablement auprès de la direction.

Le comité étudie un site Internet supplémentaire. Afin d'assurer une meilleure présence auprès du public, il faut créer une plate-forme centrale qui rende plus visibles les nombreuses petites centrales hydrauliques.



Perspectives et questions

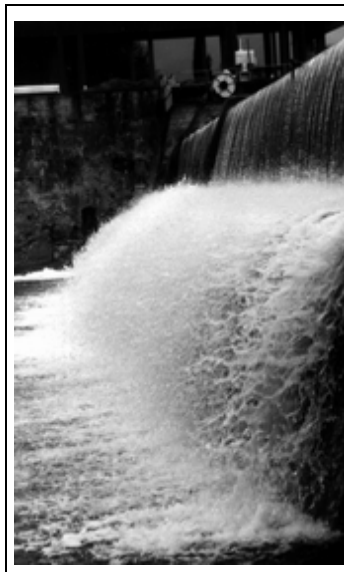
L'Office fédéral de l'énergie a mis à disposition en 2003 le même budget qu'en 2002 pour les mesures d'encouragement indirect et les contributions aux travaux de conception. Le budget pour les projets pilote et les projets de démonstration augmentent sensiblement. Il s'agit maintenant de saisir cette chance et de lancer des projets prometteurs. Mais pour cela, il faut que le programme SuisseEnergie se poursuive ces prochaines années. Le site www.iskb.ch donne des informations au sujet de l'état actuel des discussions budgétaires.



On peut supposer que, comme en 2002, un projet de centrale hydraulique sera accepté

Le Conseil fédéral veut mettre en vigueur d'ici 2007 une nouvelle Loi sur le marché de l'électricité. Les milieux qui s'en prennent sans succès depuis dix ans aux rétributions légales pour l'électricité reprise prétendent déjà que cette règle va être supprimée. On voit d'emblée quel sera l'objectif principal de notre association! La compensation du renchérissement et l'augmentation de la rétribution pour les très petites installations et les centrales à basse chute seront les points essentiels. Les aides aux

investissements constituent la meilleure solution pour compenser la différence entre les anciennes et les nouvelles installations. D'autres modèles sont moins efficaces. En Autriche, un modèle prévoyant des quotas et des certificats a échoué en 2002. Ce pays a maintenant repris le modèle allemand, qui prévoit des rétributions pour l'électricité reprise. Ce modèle est devenu non seulement la référence dans l'Union européenne mais aussi un produit d'exportation qui se vend bien: le Chili, Taiwan et d'autres pays entendent recourir à ce moyen pour améliorer leur approvisionnement électrique.



L'énergie de nombreuses retenues attend d'être utilisée. Des turbines de dotation sont aussi possibles. Mais pour cela, il faut que les rétributions soient adaptées.

Parmi toutes les possibilités d'augmenter la production d'énergie renouvelable en Suisse, la rénovation et l'extension des centrales hydrauliques existantes constituent, et de loin, la solution plus durable à moyen terme (*).

(*): Quantité, bilan écologique global, rentabilité

Il s'agit maintenant d'encourager la **vente de l'électricité écologique** des petites centrales hydrauliques par les entreprises distributrices d'électricité. On travaille à mettre sur pied un négoce exclusivement suisse de certificats pour la plus-value écologique, sans transport physique d'électricité, semblable au modèle fonctionnant en Europe des Renewable Energy Certificats (www.recs.org). On crée ainsi un marché virtuel ouvert pour les énergies renouvelables. Afin que le système « RECS-Suisse » ne fasse pas de perdants, il est nécessaire de différencier suffisamment les installations dont les coûts de revient sont faibles et celles dont les coûts de revient sont élevés.

Il faudrait, pour la certification « **courant écologique** », que les petites centrales hydrauliques soient directement représentées au sein de l'Association pour une électricité respectueuse de l'environnement (AERE). Ce n'est ainsi qu'on pourra harmoniser des intérêts opposés. Les usiniers craignent des dépenses exagérées et aimeraient voir rétribuer leurs prestations écologiques spécifiques (des instruments de marché seraient à cet effet idéaux). Ils ne sont pas à même de faire face à des charges écologiques qui excèdent les produits supplémentaires apportés par la certification. Les vendeurs de courant écologique souhaiteraient au contraire un produit lisse, sans aspérités. L'ISKB n'entend pas surfer sur la « vague verte actuelle » mais suivre une stratégie écologique globale à long terme et miser, à cet effet, sur des optimisations pragmatiques du marché.

Le marché virtuel des « RECS Suisse » ouvrira, avec la certification écologique, de grandes chances à ceux que les règles actuelles sur la rétribution de l'électricité reprise défavorisent: d'une part, les distributeurs d'électricité qui sont

contraints de vendre le courant écologique au-delà de leur zone de distribution et d'autre part les producteurs indépendants dont les coûts de production excèdent les rétributions légales minimales.



De nombreuses petites centrales à basse chute ont besoin de plus de 15 ct par kWh pour leur rénovation.

Photographies et dessins: HP Leutwiler, sauf indication contraire

gespeichert: 12.09.05

d:\iskb\gv-statuarisches\jahresberichte\2002\rapport annuel iskb 2002.doc